

N° SIRET : 20006759300026	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>	Département : CREUSE
Etablissement : LA NAUTE	Année 2020	Poste Comptable: TRESORERIE D'AUZANCES B
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Edition : 23/03/2021

**DELIBERATION 2021-049**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 20/03/2021 à 09 heures 00

Nombre de membres en exercice	63
Nombre de membres présents	49
Nombre de suffrages exprimés	58
VOTES : Contre =0	Pour =58 Abstentions =0
Date de convocation :	11/03/2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de MF.VENTENAT après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par PIERRE DESARMENIEN, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>0,00</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (83 303.55 - 61 408.36)	21 895,19
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-21 895,19
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>129 360,29</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (44 036.42 - 31 313.29)	12 723,13
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	116 637,16
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>129 360,29</b>

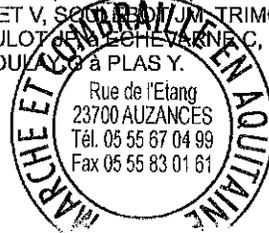
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM BERGER F, BERTHON L, BIGOURET JJ, ROUX Y, BOUDINEAU T, CHAUSSAT JL, CHEFDEVILLE S, CONCHON JC, CORDIER J, COTENTIN M, DESARMENIEN P, DESGRANGES R, DUBSAY JC, ECHEVARNE C, FAUCHER P, FAUCONNET JL, FERRIER D, FONTVIELLE G, GIRAUD LAJOIE D, GLOMOT L, GRANGE D, GRASS A, GRAVIERE J, CHADEYRON V, JAMME F, LARGE C, LUQUET A, LUQUET L, MEANARD B, MICHON MH, MONTEIL P, MOREAU J, PAYARD C, PAYARD J, PERRIER F, PERRIER S, PIERRON JL, PINLON C, PLAS Y, RICHIN D, SCARAMUCCI C, SCHMIDT D, SIMONF, PICHOT N, SIMONET V, SOLLEROT JM, TRIMOULINARD H, VENTENAT MF, VERDIER A, WELZER JP. Excusés : BRUNET ML, DESCLOUX B, D'HUSTER E, NOVAIS M. Pouvoirs : GALINDO A, à VERDIER A, JOULOT J, à ECHEVARNE C, LE CORRE C, à BERTHON L, MORANCAIS P, à DESARMENIENS P, RAMOS G, à FAUCONNET JL, ROULLAND R à VENTENAT MF, VIALTAIX M, à DESGRANGES R, VERIGOULAY G à PLAS Y.

Cachet :



Pour expédition conforme,  
 Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
 023-280067593-20210320-2021-049-DE  
 Date de télétransmission : 31/03/2021  
 Date de réception préfecture : 31/03/2021